



**Le compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 16 juin est consultable en mairie et sur les panneaux destinés à l'affichage.**

**Plan canicule**

Toute personne vulnérable, si elle le souhaite, peut se faire connaître en mairie. L'entourage peut également contacter la mairie afin de signaler une personne qui aurait besoin d'attention plus particulière. Nous encourageons chacun à s'intéresser à ses voisins dans cette période de grosses chaleurs.

**Projet d'urbanisation du centre – bourg**

Depuis quelques mois, à l'initiative de certains propriétaires privés dont les terrains sont situés entre le lotissement des pommiers et la mairie, un projet de constructions est à l'étude. La mairie s'est associée à cette démarche afin de pouvoir mener un projet complet et cohérent sur l'ensemble de cet espace qui comprend aussi des terrains communaux. Nous avons décidé de développer un projet général avec les propriétaires privés qui permette, sur les terrains publics, la création d'un centre de village composé d'une place accueillant une petite halle, lieu de rassemblements festifs (marché, concerts, expositions...), d'un éventuel point commerce, de quelques logements locatifs, d'éventuels jardins potagers. L'ensemble s'insère dans un lotissement paysagé composé pour l'essentiel de parcelles privées. Un pré-projet a été présenté par M. Desjardins, architecte, aux différents propriétaires concernés. Notre volonté a été exprimée auprès de ces derniers de conserver à notre village un caractère rural et convivial essentiel à la qualité de vie des bouaflais. L'étude du projet se poursuit dans cet esprit.

**Village étoilé**

Lors de la réunion publique du 18 juin, une présentation des objectifs de ce concours a été faite, en présence de M. Le Lt Bernard, commandant de la gendarmerie des Andelys, ainsi que d'environ 20 habitants de la commune. L'extinction de l'éclairage public est programmée depuis le 22 juin, de 22h à 5h. L'allumage des lampadaires reste dépendant du lever et du coucher du soleil. En conséquence, il va de soi qu'en hiver notamment, il y aura un éclairage dès qu'il fera nuit, jusqu'à 22h.

Les arguments qui nous ont conduits à prendre cette décision sont principalement d'ordre économique. Les économies d'énergie sont en effet évaluées entre 4 et 5000 euros par an. Mais il y a aussi un impact positif sur la santé puisqu'il est reconnu que la lumière nocturne est une pollution pour les êtres humains ; nos organismes sont naturellement liés à l'alternance jour/nuit (rythme circadien). Les animaux, tant diurnes que nocturnes, se trouvent eux-aussi fortement perturbés.

Certaines inquiétudes ou objections ont été soulevées concernant essentiellement la sécurité. A cet égard, le Lt Bernard a confirmé les informations avancées par les villages ayant déjà mis en œuvre l'extinction de l'éclairage public. La très grande majorité des cambriolages est perpétrée pendant la journée et les agressions sur les personnes sont extrêmement rares. De plus, les actes d'incivilité arrivent plus fréquemment lorsque les rues sont éclairées, les personnes mal intentionnées ont besoin de lumière pour mener à bien leurs forfaits.

Concernant la sécurité du rond-point, il convient d'étudier la possibilité de poser des réflecteurs, comme c'est le cas sur la plupart des routes n'ayant pas d'éclairage la nuit. Là encore, il est prouvé que le manque de lumière conduit les automobilistes à réduire leur vitesse, ce qui ne génère pas une augmentation des accidents.

Les documents présentés lors de la réunion sont consultables à la mairie.

**Accès à l'école**

L'accès des enfants à l'école soulève des problèmes de sécurité sur lesquels la Commission Ecole a travaillé depuis la rentrée de septembre 2014. Plusieurs solutions ont été envisagées. Le projet définitif soumis au Conseil municipal a fait l'objet de cinq demandes de devis sur la base d'un cahier des charges précis. Quatre entreprises ont répondu. L'entreprise Benoît Rouen a été retenue. Les travaux de sécurisation seront entrepris prochainement.

## **Noël 2015 à Bouafles pour les enfants de Bouafles et de Vézillon**

Cette année, le CCAS propose aux familles dont les enfants ont 10 ans au plus dans l'année un bon d'achat de 25 euros par enfant à retirer en mairie après la rentrée d'automne.

Ce bon d'achat sera à présenter dans deux magasins des Andelys : la librairie « Au marque-page », le magasin de jouets « Jacadi », ainsi que Intersport à St Marcel. Ce bon d'achat peut être utilisé soit pour totalité, soit pour partie, libre choix aux parents, s'ils souhaitent un cadeau plus onéreux, de compléter la somme. Le cadeau sera gardé par le magasin, qui le livrera à la mairie pour la distribution lors du spectacle de Noël.

Ce spectacle de Noël, en raison des élections régionales prévues les dimanche 6 et 13 décembre 2015, aura lieu le **samedi 12 décembre**. Rendez-vous est donné pour le goûter à 16h30 ; le spectacle débutera à 17h30 suivi de la remise des cadeaux par le père Noël.

Petit rappel : comme l'année dernière, cette manifestation est financée par les deux communes.

## **Repas et colis des aînés**

Un courrier a été distribué aux personnes de 65 ans ou plus dans l'année et qui doivent choisir entre le repas et le colis. Le repas aura lieu le **dimanche 11 octobre**, à la salle d'activités, à 12h00. Les colis seront distribués le **samedi 12 décembre** dans la matinée.

## **Marché**

La poissonnière est absente durant l'été. Nous vous donnerons de nouvelles informations pour la reprise du marché à la rentrée.

## **Déclaration de puits ou autres sources d'eau ne provenant pas du réseau public**

Le règlement d'assainissement va prochainement être distribué à tous les foyers de Bouafles. Contrairement à ce qui a été noté dans le bulletin précédent, seuls les foyers utilisant une autre source d'eau (partiellement ou totalement) que celle achetée à la commune, mais qui retourne à l'assainissement collectif doivent déclarer cet apport. Ne sont pas donc concernés par l'obligation de déclaration les foyers utilisant cette eau pour l'arrosage par exemple.

## **Cartes de pêche – année 2016**

Les cartes seront renommées « droit de pêche sur les plans d'eau de la commune de Bouafles », afin de ne pas porter confusion avec la carte de pêche nationale (droit de pêche en Seine, nécessaire en plus pour la pêche dans le grand lac). Les tarifs annuels restent identiques à l'année 2015, à savoir : 5 euros pour une journée, 16 euros pour les personnes ayant leur résidence principale à Bouafles ou à Vézillon, 30 euros pour les extérieurs.

## **Restauration scolaire**

Le conseil municipal maintient les tarifs de la restauration scolaire pour la rentrée 2015, à savoir 3,70 euros par repas.

## **Taxe d'aménagement**

Pour 2016, le Conseil municipal a délibéré sur le taux de la taxe d'aménagement. Afin de favoriser le développement de la zone Ecoseine, il est décidé que la taxe sera ramenée de 5% à 3,5%, en cohérence avec le montant pratiqué par la Commune de Courcelles-sur-Seine. La taxe pour les autres zones du village passe à 3,5% au lieu de 2% précédemment.

## **Taxe de séjour**

Le Conseil municipal maintient la taxe de séjour sans en augmenter le taux journalier de 0,40 cts d'euros par nuitée et par personne majeure. Cette taxe concerne les gîtes, chambres d'hôtes, caravaning...

## **Fête de la peinture**

Le 7 juin à l'initiative de Pierre Fougeroux, une très jolie mosaïque a été installée sur le pignon du préau de l'école des Bois de Seine. Cette mosaïque a été réalisée par un faible nombre de participants dynamiques mais un peu désabusés devant le peu de personnes mobilisées par cette manifestation.

## **Fête de la musique**

Le 20 juin, l'Association des Calmos a, comme les années précédentes, organisé une promenade en moto. La soirée s'est poursuivie autour d'un camion podium qui assurait l'animation musicale et d'une buvette. Les quelques gouttes de pluie n'ont pas fait fuir les danseurs et amateurs de musique. Nous remercions les bénévoles pour ce moment festif.



## Numéro d'urgence

Nous vous rappelons que le numéro d'urgence est, comme son nom l'indique, à utiliser **uniquement** lorsque la situation l'exige, c'est-à-dire en cas **d'urgence grave et avérée** qui n'est pas pris en charge par les services d'urgence habituels que sont les gendarmes (17), les pompiers (18) ou le Samu (15).

Merci donc de patienter jusqu'aux heures d'ouverture de la mairie pour exposer vos remarques ou vos demandes qui n'ont pas ce caractère d'urgence. Le téléphone de la mairie (02 32 54 36 66) est équipé d'un répondeur.

## Il est rappelé

- **que les feux sont strictement interdits** dans la commune et ce toute l'année. Les déchets de végétaux doivent être apportés à la déchetterie, il est interdit de les déposer au bord des chemins du village.
- **que l'utilisation des outils et engins bruyants** (tondeuses, outillages électriques ou thermiques, ...) est interdite en-dehors des horaires suivants : jours ouvrables : de 8h30 à 18h30 – le samedi de 9h à 12h et de 14h30 à 19h – les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.
- **que les propriétaires de chiens** doivent veiller à ce que leurs animaux ne divaguent pas, n'aboient pas in-tempestivement, et respectent la propreté du village.

Nous vous rappelons qu'une boîte à idée est à disposition à la mairie. Toutes vos suggestions seront étudiées.



**RECENSEMENT OBLIGATOIRE A 16 ANS** : le recensement militaire est une démarche obligatoire. Dès votre 16<sup>ème</sup> anniversaire et au plus tard dans les 3 mois suivants, tous les français, garçons et filles, nés en 1999 doivent se faire recenser en mairie munis de leur carte nationale d'identité et du livret de famille des parents et d'un justificatif de domicile. En cas d'impossibilité, le représentant légal peut effectuer cette démarche. L'attestation délivrée par la mairie est indispensable et sera réclamée pour l'inscription aux examens (BEP, Baccalauréat, permis de conduire, concours d'Etat, etc.). **IL EST PRIMORDIAL DE CONSERVER PRECIEUSEMENT CETTE ATTESTATION.**

## HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE PENDANT LES MOIS DE JUILLET ET AOUT

### Juillet :

Mardi 7 de 17h30 à 20h,  
Vendredi 17 de 14h à 17h,  
Mardi 21 de 17h30 à 20h,  
Mardi 28 de 17h30 à 20h.

### Août :

Les permanences sont les permanences ordinaires : lundi de 14h à 17 h, mardi de 17h30 à 20h, vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h.

## HORAIRES D'OUVERTURE DE LA BIBLIOTHEQUE

Le mardi de 18 h 00 à 19 h 00, le mercredi de 14 h 30 à 16 h 00 et le samedi de 9 h 30 à 11 h 00.  
Fermetures exceptionnelles : le mardi 14 juillet et le samedi 15 août.



**14 juillet** : repas champêtre A.A.L.

**18 juillet** : messe à Bouafles.

**21 juillet** : remise des médailles du travail à 19 heures à la mairie.

**29 août** : match de football « Bouafles-Vézillon ».

**29 août** : forum des associations de Bouafles et de Vézillon.

**11 octobre** : repas des aînés à 12 heures à la salle d'activités.

**11 novembre** : commémoration au Monument aux morts à 11 heures.

**06 décembre/13 décembre** : élections régionales.

**12 décembre** : distribution des colis aux aînés.

**12 décembre** : goûter, spectacle de Noël et distribution des cadeaux par le père Noël.

**Numéros utiles** : mairie : 02 32 54 36 66 / urgences : 06 38 46 22 97 / régisseur salle d'activités : 06 31 06 11 91.